



**Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires  
Service du Conseil de Paris**

**2024 DDCT 106:** Communication sur les missions en France et à l'étranger des membres du Conseil de Paris pour la période 2020-2023.

**COMMUNICATION**

Mesdames, Messieurs,

Comme je m'y étais engagée lors de la séance des 14 au 17 novembre 2023 et conformément à la délibération 2023 SG 101, adoptée à la même séance, vous trouverez annexée la liste de l'ensemble des missions effectuées, en France et à l'étranger, dans le cadre du mandat, par les membres de notre assemblée.

Ces missions de représentation de la collectivité parisienne, prises en charge et organisées dans les conditions de la délibération 2020 DDCT 43 des 23 et 24 juillet 2020, portent sur la période de juillet 2020, installation de notre mandature, au 31 décembre 2023.

À l'avenir, il sera rendu compte annuellement dans le cadre de la communication générale sur les délégations que vous m'avez consenties en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, dont l'une, concernant l'autorisation des mandats spéciaux des membres du Conseil de Paris, fait l'objet d'une inscription distincte à la présente séance.

La prochaine communication sur l'exercice des délégations du Conseil de Paris sera à l'ordre du jour de la séance des 17 au 20 décembre prochain.

La Maire de Paris